

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

RÈGLEMENT NUMÉRO 456-1-2022

**Règlement modifiant le règlement
numéro 456-2020 établissant une
rémunération aux élus municipaux afin
de modifier la rémunération attribuable à
des comités**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a adopté, le 12 mai 2020, le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de renoncer à la rémunération attribuable aux comités;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 8 mars 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par _____;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 mars 2022;

Il est proposé par xxx
Appuy par xxx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 456-1-2022 modifiant le règlement numéro 456-2020 établissant une rémunération aux élus municipaux afin de modifier la rémunération attribuable à des comités

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ
COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du règlement numéro 456-1-2022 comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 2

Le libellé de l'article 4 « Rémunération des comités » est remplacé par le libellé suivant :

Les membres du Conseil qui sont dûment mandatés par résolution du Conseil pour siéger sur un comité décrété par le Conseil ne reçoivent aucune rémunération additionnelle lorsqu'ils sont convoqués à une réunion du comité.

Le maire membre ex officio sur tous les comités décrétés par le Conseil ne reçoit aucune rémunération additionnelle lorsqu'il est dûment convoqué à une réunion du Comité.

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 456-2020 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
À LA SÉANCE ORDINAIRE DU xxxx 2022**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet : 8 mars 2022
Adoption du règlement : xxx
Entrée en vigueur : xxx

PROJET DE RÈGLEMENT